

**AUTORISATION PARENTALE POUR MINEUR – DECHARGE DE RESPONSABILITE
LA SCINTILLANTE 2024**

Je soussigné(e), (nom et prénom du représentant légal) :

Demeurant à (adresse complète)

Numéro de téléphone auquel je suis joignable en cas d'urgence :

agissant en qualité de (cocher la case) père mère tuteur

autorise l'enfant (nom et prénom de l'enfant) :

.....

Né(e) le (date et lieu de naissance)

à participer à La Scintillante, le 29 septembre 2024 à Lyon, selon les conditions suivantes :

- Je déclare décharger l'organisateur de toute responsabilité concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par l'enfant, en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputée.
- J'autorise l'organisation, en cas d'urgence et de nécessité, à faire examiner et donner les soins médicaux et chirurgicaux nécessaires en cas d'accident ou d'incident à mon enfant.
- J'ai pris note qu'il m'appartenait de souscrire à une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant l'enfant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à l'enfant ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.
- Je déclare qu'un adulte responsable accompagnera l'enfant sur l'intégralité de l'évènement.
- J'autorise expressément l'organisateur de La Scintillante ou ses ayants-droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire le nom, l'image, la voix et la prestation sportive de l'enfant dans le cadre de La Scintillante en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tout support y compris à des fins publicitaires ou commerciales, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.
- Je reconnais que la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que l'enfant puisse participer à La Scintillante.

Fait à le

Signature du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Attention : cette autorisation est indispensable pour le retrait du dossard de l'enfant mineur.